



## L'insertion professionnelle des jeunes : un concept historique, ambigu et sociétal

### Éric Verdier

Directeur de recherche au CNRS

Aix-Marseille Université, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail

[eric.verdier@uni-amu.fr](mailto:eric.verdier@uni-amu.fr)

### Mircea Vultur

Professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique

Centre Urbanisation Culture Société

[mircea.vultur@ucs.inrs.ca](mailto:mircea.vultur@ucs.inrs.ca)

### Résumé

Les concepts majeurs qu'on utilise aujourd'hui pour analyser la situation sur le marché du travail des diverses catégories de la main-d'œuvre sont souvent hérités de la période des Trente Glorieuses. C'est le cas du concept d'insertion professionnelle qui est devenu lui-même un objet de recherche que de nombreux travaux ont essayé de circonscrire et de définir de diverses manières. Les objectifs de cet article sont : a) de montrer le caractère historique du concept d'insertion professionnelle, b) d'analyser l'ambiguïté de ses définitions protéiformes, utilisées en grande partie par les chercheurs en fonction de leurs préoccupations spécifiques de recherche et c) de mettre en relief l'aspect sociétal de l'insertion professionnelle à partir d'un regard comparatif sur le contenu de ce concept et de son utilisation en France et au Québec. Cette démarche nous mènera à un questionnement plus large sur l'adéquation de ce concept à la réalité des parcours de formation et du monde du travail contemporains qui subissent des transformations profondes et rapides, nécessitant de nouvelles conceptualisations plus fines et plus rigoureuses.

Mots-clés : insertion professionnelle des jeunes, débat théorique, analyse sociétale, action publique, renouveau conceptuel.

**Professional integration of youth: A historical, ambiguous and societal concept****Abstract**

Many of the major concepts currently used to analyze labour market conditions for various categories of workers are inherited from the Trente Glorieuses—the thirty-year period following the end of the Second World War in France. Professional integration is one example that has frequently drawn the attention of researchers attempting to define it in various ways. This article aims to: a) reveal the historical nature of the concept of professional integration; b) analyze the ambiguity created by its multifaceted definitions, which researchers tend to variously adopt depending on their specific research interests; and c) highlight the societal aspect of professional integration, through a comparative study of the meanings assigned to the concept and of how it is used in France and Quebec. This approach raises broader questions about the suitability of the concept for analyzing contemporary realities. Both educational pathways and the world of work are undergoing profound and rapid changes, creating a need for more nuanced and rigorous conceptualizations. Keywords: professional integration of youth, theoretical debate, societal analysis, public action, conceptual renewal

Pour citer cet article : Verdier, É. et Vultur M. (2016). L'insertion professionnelle des jeunes : un concept historique, ambigu et sociétal, *Revue Jeunes et Société*, 1 (2), 4-28. <http://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/213/140>

## 1. Introduction

La problématique de l'insertion, pensée sur le mode de l'intégration à la société, trouve ses racines dans les travaux de l'École de Chicago qui a développé théoriquement ce concept dans le contexte des États-Unis des années de l'entre-deux-guerres, confrontés aux défis d'assimiler ses minorités ethniques, résultats de plusieurs sédiments migratoires (Coulon, 2012). L'émergence de l'*American way of life* a imposé une conception de l'intégration à la société, grâce au travail et aux possibilités de réussite sociale qu'il offrait étant fondée sur l'adhésion à des valeurs communes qui n'étaient pas tributaires des considérations de l'État et des politiques sociales. Dans les sociétés salariales contemporaines, en Europe tout particulièrement, le champ de recherche sur l'insertion professionnelle s'est développé ultérieurement concomitamment à l'allongement de la période des études des jeunes et à leurs difficultés d'accès à des emplois stables. Ces phénomènes sont apparus à la fin des Trente Glorieuses, période durant laquelle « l'entrée au travail n'était pas un problème et l'insertion n'était pas une catégorie pertinente » (Dubar, 2001, p. 24). Elle l'est devenue par la suite en raison de la convergence de deux « ruptures historiques ». La première concerne, dans nombre de pays (à l'exception notable des pays germaniques où l'apprentissage continue à prédominer), la disjonction entre l'espace spécifique de formation (instruction et éducation) et l'espace d'activité de travail (emploi et revenu) qui a contribué à faire apparaître un nouvel âge de la vie, « la jeunesse ». La deuxième, plus récente, réfère à la dissociation entre la fin des études et l'entrée en emploi résultant de phénomènes comme le chômage de masse, les emplois atypiques et précaires, le déclassement scolaire et la surqualification professionnelle. « C'est bien une conjoncture historique déterminée qui constitue le contexte de l'émergence du problème social de l'insertion des jeunes » (Dubar, 2001, p. 26). Aujourd'hui, la situation sur le marché du travail, les modes d'accès à l'emploi et le rapport au travail des jeunes se sont fortement transformés et suscitent, particulièrement dans les pays développés, un débat légitime sur l'actualité et la pertinence du concept d'insertion professionnelle des jeunes. Dans cette perspective sociohistorique, cet article se propose de rendre compte des liens complexes et évolutifs entre les catégorisations de l'insertion professionnelle issues de l'action publique, celles portées par le travail statistique et enfin, celles produites dans le champ académique en : a) montrant le caractère historique de ce concept, b) analysant l'ambiguïté de ses définitions protéiformes, utilisées en grande partie par les chercheurs en fonction de leurs préoccupations spécifiques de recherche et c) en mettant en relief l'aspect sociétal de l'insertion professionnelle à partir d'un regard comparatif sur son contenu en France et au Québec. Cette démarche nous mènera à un questionnement plus large sur la capacité de ce concept à rendre compte de la réalité des parcours de formation et du monde du travail contemporains qui subissent des transformations profondes et rapides, nécessitant de nouvelles conceptualisations.

## 2. Retour sur l'histoire d'un concept : entre normes sociales et catégories de l'action publique

Développé en France, le concept d'insertion professionnelle est, historiquement, la résultante de deux matrices de l'État social à la française. *La première matrice*, dont est issu le concept même d'insertion – qui couvre, aujourd'hui comme hier, un champ beaucoup plus vaste que celui concernant les jeunes – s'est développé durant les années 1960, dans le

cadre de politiques publiques visant à favoriser l'accès des personnes handicapées à l'emploi et à des ressources pécuniaires régulières (Guitton, 1998). Ce modèle de l'insertion par le travail s'est tout à la fois inspiré et distingué de la politique d'intégration professionnelle des handicapés. On y retrouve le même volontarisme politique consistant à refuser l'assistance et l'indemnisation passive des risques sociaux (handicap *versus* chômage) et, de ce fait, appelant à la mobilisation des forces de la société civile qui cherchent à promouvoir de nouvelles solidarités actives (Eme, 2012). Cette filiation s'exprime aussi dans « le caractère dérogatoire et souvent précaire des statuts d'activité proposés aux bénéficiaires » qui renvoient moins « à un impératif de flexibilité qu'à la transposition du schéma théorique de la transition » (Eme, 2012, p. 25) en vigueur pour les personnes handicapées. Suivant cette matrice, le concept d'insertion professionnelle sera appliqué majoritairement à des publics considérés comme défavorisés vis-à-vis des possibilités d'accès à l'emploi et identifiés au regard du sexe, du niveau de formation ou qualification, ou encore, de diverses autres caractéristiques (statut d'immigration, handicap, etc.). *La seconde matrice* à l'origine du concept d'insertion professionnelle est liée au déploiement de la planification à la française (Tanguy, 2002) en vue d'assurer une adéquation de la formation à l'emploi de nature à satisfaire les importants besoins en qualifications des entreprises engendrés par la forte croissance économique qui prévalait durant les Trente Glorieuses. Par la suite, l'action publique n'a eu de cesse de développer des dispositifs d'insertion professionnelle au sein même de l'offre de formation initiale, la professionnalisation des études s'imposant comme une technique majeure dans un contexte de crise récurrente de l'emploi touchant, au premier chef, les jeunes (Charles, 2015).

### ***2.1 Première matrice : de l'intégration à l'insertion professionnelle***

Le modèle de l'insertion par le travail s'affirme en dépassant la matrice de l'intégration qui a longtemps prévalu. Si, indéniablement, la notion d'intégration trouve une place de choix dans l'arbre généalogique de la catégorie d'action publique qu'est l'insertion, cette dernière supprime la première parce qu'elle s'avère être, politiquement et techniquement, un concept nettement plus souple et performant que celui d'intégration, issu de la sociologie durkheimienne et notoirement bousculé par le développement de la précarisation, et de la « désaffiliation » (Castel, 1995), l'une et l'autre atteignant particulièrement les jeunes. Mais le remplacement du concept d'intégration, lié à un modèle social cadré par un État surplombant, par celui d'insertion signifie également l'émergence d'un nouveau *modus operandi* des politiques sociales qui fait reposer l'accès à la citoyenneté sociale non pas seulement sur des prises en charge institutionnelles mais également sur les conduites des individus eux-mêmes, lesquels doivent être des acteurs explicites de la conquête de leur autonomie. Le succès de ce processus dépend alors autant de la qualité et de l'efficacité des pratiques d'accompagnement par des professionnels de l'insertion que des attitudes des jeunes, en difficulté sur le marché du travail, à qui on doit inculquer « un habitus flexible, responsable et autonome », marquant la prévalence de la « logique économique » sur la « logique éducative » (Mauger, 2001, p. 13). Subrepticement à tout le moins, cette « activation des individus » (Barbier, 2002) introduit la possibilité d'un transfert partiel de responsabilité

vers les intéressés, en l'occurrence les jeunes, vis-à-vis de leur devenir<sup>1</sup>. On constate ainsi que le concept d'insertion professionnelle est intimement lié à celui, plus large d'insertion sociale, « visant à promouvoir des individus initialement fragilisés, souvent affublés du qualificatif d'inadaptés dans les années soixante, en autonomes responsables d'eux-mêmes et ainsi parvenant à être de véritables citoyens » (Bonniel et Lahire, 1994, p. 26).

En France, le rapport Schwartz (1981), consacré aux remèdes à apporter aux « difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes », fournit un nouveau référentiel d'action publique (Jobert et Muller, 1987), lequel va ensuite se déployer sur plusieurs registres, non sans parfois s'éloigner de l'esprit originel. Ces registres incluent des dispositifs, articulants, sous forme de contrats de travail de type particulier, formation et emploi, en vue de l'acquisition d'une qualification par les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme; des mesures publiques visant à placer des jeunes en entreprise pour les doter d'une première expérience professionnelle, non pas sous le statut de salarié, mais de stagiaire de la formation professionnelle auquel est attaché le versement d'une indemnité publique; des activités d'utilité sociale appelées à se développer dans le secteur non marchand (collectivités territoriales, établissements publics, associations). C'est ainsi que l'insertion des jeunes devient une « affaire d'État » (Verdier, 1995), ce dernier étant appelé à combattre le chômage juvénile à l'aide d'une panoplie de mesures d'autant plus diversifiées que chaque gouvernement critiquant l'action de son (ses) prédécesseur(s) réforme les dispositifs existants, notamment en en ajoutant de nouveaux; se développe ainsi un espace sociopolitique de l'insertion qui est investi par une cosmogonie de plus en plus complexe de professionnels qui défendent le maintien de leurs missions au nom de l'intérêt des jeunes en difficulté qu'ils accompagnent et canalisent (Mauger, 2001).

## ***2.2 Deuxième matrice : planifier pour construire l'adéquation formation-emploi***

Le modèle de l'État « ingénieur du social » (Desrosières, 2003), devant répondre aux besoins des entreprises et inculquer aux jeunes un certain éthos et des attitudes en conformité avec les normes dominantes du monde du travail, s'appuie, dans la seconde moitié des années 1960, sur la création et le développement d'un ensemble d'« administrations expertes » (Massardier, 1996) qui vont étayer techniquement une planification concertée, organisatrice de l'adéquation formation-emploi. À cet égard, en France, la création, en 1969, de la nomenclature des niveaux de formation constitue un moment clé; toujours en vigueur, cet instrument met en correspondance les deux « mondes », bien distincts, que sont le système éducatif et le marché de l'emploi. C'est ainsi que, sous l'égide de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les bilans formation-emploi vont étayer, durant les années 1970, des prévisions quantifiées visant à intégrer, dans un outil prospectif unique, les différentes modalités de renouvellement de la main-d'œuvre, juvénile et adulte, aux divers niveaux de qualification. Il faut donc souligner une double dynamique, *institutionnelle et cognitive*, à laquelle donne lieu, à l'époque, la planification à la française; c'est dans cette mouvance qu'est créé, en mars 1970, le Centre d'études et de recherches

---

<sup>1</sup> Cette évolution peut aller jusqu'à créer *de facto* une obligation d'insertion : « Le système aide la personne, mais, peu après, la punit si elle ne parvient pas à transformer l'aide limitée dans le temps en tremplin vers l'autonomie. Toute la politique d'insertion française est ainsi biface. L'individu obtient une aide, mais l'aide lui est retirée, même s'il ne parvient pas à retrouver son autonomie » (Noblet, 2014, p. 15).

sur les qualifications (CÉREQ) alors chargé d'élaborer les points de vue du ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la concertation nationale conduite par le Commissariat général du Plan et au-delà, d'apporter sa contribution à la mise en relation prévisionnelle de la formation et de l'emploi que coordonne l'INSEE. Le CÉREQ réalise des enquêtes d'insertion qui, au milieu des années 1970, vont s'inscrire dans un dispositif pérenne, l'Observatoire national des entrées dans la vie active (ONEVA). Sa pièce maîtresse sera constituée des enquêtes (rétrospectives) de cheminement professionnel consistant, pour chaque niveau de formation, à retracer, sur plusieurs années, l'insertion dans l'emploi des sortants du système éducatif et cela, pour les différents domaines de spécialités professionnelles.

### ***2.3 Aperçu sur l'émergence de la question de l'insertion au Québec***

Au Québec, la question de l'insertion professionnelle émerge sous l'effet de l'importance que prennent les jeunes dans l'orientation de la société lors de la « Révolution tranquille » (Rioux, 1969; Gauthier, 2007). Les analyses qu'elle suscite ont comme référent l'approche d'inspiration française pourtant développée dans un contexte fort différent. Les représentations sociales et les pratiques des jeunes ne correspondaient pas, comme en France, à des trajectoires linéaires de l'école à l'emploi assorties d'identifications statutaires simples. La question de l'insertion se posait notamment dans des périodes de crises économiques (Gauthier, 2001; Hamel, 2007), « pour donner de nouvelles assises à une dynamique sociétale [...] où le plein emploi était vu comme la voie unique d'insertion sociale et de reconnaissance de la valeur des individus » (Saint-Pierre, 2001, p. 68). Elle rendait nécessaires des actions politiques en faveur des jeunes, ce qui impliquait de connaître leur situation sur le marché du travail. Ainsi, autant au Québec que dans l'ensemble du Canada, des organismes d'observation de l'insertion professionnelle sont mis en place, notamment à partir des années 1970. À la différence de la France, ces organismes sont très décentralisés et produisent des enquêtes à divers niveaux de gouvernement (Moulin et Doray, 2007) : fédéral, provincial et local (institutions d'enseignement). Ils sont le reflet du fonctionnement du système d'enseignement qui, au Canada, relève du niveau des provinces; le gouvernement fédéral le soutient, surtout sur le plan de la recherche, en vue de favoriser le développement économique. Dans ce contexte, au niveau provincial québécois, il s'est créé dans les années 1970 un outil statistique d'observation de la situation des jeunes sur le marché du travail après leur diplomation, les *enquêtes Relances*, réalisées de manière régulière au niveau secondaire, collégial et universitaire. Elles sont complétées par des enquêtes spécifiques à chaque établissement qui produisent des données sur la situation de leurs propres diplômés. Le ministère de l'Emploi du Québec réalise aussi des enquêtes ponctuelles sur la situation des jeunes qui ont participé à diverses mesures d'employabilité. Au niveau fédéral, émerge à la fin des années 1990 un nouveau dispositif, l'enquête sur les jeunes en transition (EJET), dont « la population de référence n'est ni définie par une année marquant la fin des études à temps plein, ni par une année d'obtention des diplômes, mais simplement par l'âge » (Moulin, 2011, p. 66), en l'occurrence, 15 ans pour une cohorte, 16-18 ans pour l'autre, suivies au fil du temps sous la forme de panels donnant lieu à des ré-interrogations

régulières, sans qu'il y ait de lien explicite avec le déploiement de tel ou tel instrument d'action publique, comme cela a été largement le cas en France.

### 3. L'insertion professionnelle, un objet flou qui échappe à la théorie ?

Que ce soit au regard de la définition du concept ou de son opérationnalisation dans des recherches empiriques, l'insertion professionnelle reste un objet flou qui semble échapper à la théorie. Comme le constate Dubar en 1998, « les recherches sociologiques sur l'entrée des jeunes dans la vie active, et spécialement sur la transition de l'école au marché du travail, ont permis d'accumuler des connaissances empiriques nombreuses et relativement cumulatives sans pour autant faire de l'insertion un concept précis, relié à une théorie identifiable » (p. 30). Bourdon et Cleaver (2000) constatent également que « l'insertion professionnelle est un phénomène qui, s'il a été et est souvent étudié, est encore loin de faire l'objet d'une théorisation cohérente, largement acceptée » (p. 677).

Il faut dire qu'il y a déjà maintenant 30 ans, Tanguy (1986) notait la complexité de l'insertion « du fait du développement des formations en alternance [...] qui multiplient les statuts particuliers » (p. 68). Par la suite, la diversité des itinéraires d'insertion pour un même type de diplôme, déjà au centre du travail d'ensemble de Paul (1989), a été maintes fois soulignée : nombre de travaux concluent à « l'éclatement des trajectoires d'insertion des jeunes », sous l'emprise de ce que Lichtenberger (1995) qualifie d'« alternance sauvage » entre les diverses formes d'emploi, le chômage récurrent et les dispositifs d'aide à l'insertion que les politiques publiques d'emploi ont multipliés. En outre, la décentralisation de la formation professionnelle a suscité des travaux sur les « disparités régionales qui témoignent du poids de l'environnement économique tandis que les contrastes locaux traduisent les dynamiques des marchés locaux du travail et les modes d'organisation des « systèmes localisés d'insertion » (Demazière et Dubar, 1993, p. 18).

La littérature sur l'insertion sera également marquée par une sorte de course-poursuite entre d'un côté, la nécessité de multiplier les travaux empiriques pour être en mesure de rendre compte de la diversification croissante des phénomènes sociaux en cause et de l'autre, la nécessité de disposer d'un appareillage théorique à même de rendre intelligible la masse des recherches empiriques ainsi accumulées. D'où ce double constat récurrent, d'une complexité empirique croissante et d'une conceptualisation de l'insertion sans cesse dépassée par l'accumulation de travaux rendant compte de modes d'accès juvéniles à l'emploi de plus en plus variés. D'ailleurs, le développement du chômage des jeunes qui, dans quasiment toutes les sociétés dépasse celui des adultes, met à mal tant les schémas interprétatifs que les objectifs politiques véhiculés par les deux matrices originelles de l'insertion : le projet volontariste d'accès à l'emploi des jeunes les moins qualifiés n'est-il pas profondément déstabilisé par la surexposition constante de ces derniers au chômage tandis que le modèle adéquationniste, issu de la planification, n'est-il pas remis en cause par l'allongement constant du « sas » que constitue l'insertion professionnelle ? Ces tensions, tant interprétatives que politiques touchent deux dimensions clés de l'insertion : la mesure et l'analyse du processus.

### **3.1 Peut-on mesurer l'insertion ?**

Des auteurs comme Bonniel et Lahire (1994, p. 21) dénie la possibilité même de mesurer l'insertion : « Il serait absurde de prétendre pouvoir mesurer scientifiquement le niveau d'insertion [...] à partir de définitions arbitraires et jamais objectives (même si elles en comportent toutes les caractéristiques apparentes) qui ne font souvent que reprendre implicitement une définition particulière socialement acceptée ». Or, bien évidemment, le développement d'un appareillage statistique *ad hoc* s'est traduit par la mise au point de définitions de l'insertion en termes d'indicateurs usuels concernant l'accès au marché du travail, l'exposition au chômage, le type et le nombre d'emplois occupés par un individu depuis sa sortie du système d'enseignement, la durée d'accès à un premier travail, le type de correspondance entre la formation acquise et les postes occupés, etc. On sait avec Desrosières (2008) que la statistique ne se contente pas de rendre compte du réel, mais qu'elle contribue à l'instituer. Ainsi, le premier risque auquel exposent ces indicateurs, en tant que composantes quantifiables de l'insertion professionnelle, consiste à véhiculer une approche statique d'un phénomène fondamentalement processuel. À cet égard, l'élaboration de palmarès de diplômés en fonction du taux de chômage des sortants à telle échéance, souvent quelques mois après l'obtention du titre, ou encore du salaire moyen du premier emploi, sont les symptômes les plus fréquents d'une telle dérive. Certes, procéder à de telles mesures est probablement difficile à éviter, notamment parce qu'elles rendent possible des comparaisons quantifiées dans l'espace et dans le temps, et dont la communication politique ainsi que le débat public rechignent à se passer. Mais, outre le simplisme réducteur de l'insertion, cette représentation de l'insertion professionnelle peut susciter une lecture des difficultés d'accès à l'emploi comme résultant d'une double responsabilité : celle des jeunes et des parents en raison de leurs supposés mauvais choix d'orientation et celle des formateurs dont l'offre serait d'une qualité insuffisante pour soutenir un accès rapide à l'emploi. Certes, de tels facteurs peuvent jouer, mais ils ne sauraient être les seuls déterminants : ils interagissent toujours peu ou prou avec les modes de gestion des entreprises et la conjoncture macro-économique de l'emploi, guère pris en compte par de tels indicateurs. Plus fondamentalement, une telle approche méconnaît des questions pourtant cruciales : à quel moment commence l'insertion d'un jeune – à sa sortie du système éducatif, à la fin de la scolarité obligatoire, lors de ses premières expériences sur le marché du travail qui peuvent intervenir en cours d'études ? En outre, quand considérera-t-on que l'insertion d'un individu est achevée : lorsque la personne obtiendra un emploi stable, lorsqu'elle se considérera comme stabilisée sur le marché du travail ? Autant de questions dont les paramètres de référence ne sont pas faciles à établir et qui, de ce fait, trouvent dans les travaux de recherche des réponses qui, malgré des efforts conceptuels indéniables, ne manqueront pas d'apparaître fluctuantes.

### **3.2 Des bilans dubitatifs**

Dès les années 1980, Tanguy (1986), dressant « un état des recherches en France » sur la relation formation-emploi, non seulement qualifiait celle-ci d'« introuvable » mais en outre, soulignait l'absence d'une véritable théorie de l'insertion, dont les raisons auraient été imputables à une trop forte dépendance de la recherche vis-à-vis des commandes de l'administration économique et sociale ainsi qu'à l'excessive prédominance en sciences

sociales des travaux des économistes, qui auraient eu « tendance à oublier que l'insertion est le reflet [...] du mode de fonctionnement du marché du travail » (Tanguy, 1986, p. 87). Pour sa part, la sociologie aurait été caractérisée par des « approches thématiques restant multiples [qu'on ne pourrait] regrouper qu'artificiellement au sein d'une sociologie de l'insertion » (Tanguy, 1986, p. 88). Prolongeant des bilans postérieurs à ces analyses, Bouffartigue, Lagrée et Rose (1989), Pottier (1990) et Bordigoni, Demazière et Mansuy (1994) voient dans le manque de théorisation de l'insertion professionnelle des jeunes la confirmation de l'emprise excessive des « commandes institutionnelles » dont « les catégories agiraient comme des « figures imposées » (Bordigoni *et al.*, 1994, p. 7). Toutefois, ces auteurs notent que ce champ d'investigation s'est décloisonné au point de trouver sa propre assise grâce à la réalisation de nombreuses recherches tant économiques que sociologiques; ils en concluent que, désormais, le thème de l'insertion est « construit et problématisé de manière multiforme, en référence à des cadres théoriques et des méthodologies diversifiés » (p. 7). Dans la même période, Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger (1995) se montrent nettement plus pessimistes – « l'insertion [reste] un objet de recherche en chantier » parce que « mesurer l'insertion [est] une entreprise difficile » (p. 41) – avant de souligner que le « cadre d'analyse de l'insertion [est toujours] « introuvable » (p. 43), du fait de la multiplicité des problématiques et des approches permettant de s'en saisir. Au début des années 2000, l'insertion professionnelle est encore qualifiée par Giret de « concept protéiforme » (Giret, 2000) tandis que Dubar souligne que « la construction des recherches sur l'insertion [est] elle-même un processus long et complexe qui [est] loin d'avoir produit le cadre théorique permettant de le rendre cumulatif » (Dubar, 2001, p. 35).

### ***3.3 Quand peut-on dire que l'insertion s'achève ?***

Pourtant, une série de travaux, développés à la charnière des années 1990-2000, a produit des avancées notables, notamment en cherchant à répondre à une question simple à formuler, mais dont les réponses ne sont guère évidentes : quand peut-on dire que l'insertion professionnelle d'un jeune est achevée ? Derrière cette question prévaut une conception de l'insertion professionnelle qui se distingue de celle qui est sous-jacente à l'analyse reposant sur divers taux de placement (activité, emploi, chômage); elle renvoie à un processus social dont elle cherche à identifier les critères qui en identifient le début et la fin.

Vernières (1997) définit l'insertion professionnelle comme un processus par lequel un individu qui, auparavant, n'a jamais appartenu à la population active, atteint une position stabilisée dans le système d'emploi. En l'occurrence, le terme « stabilisé » ne renvoie pas nécessairement au fait que cet individu aura obtenu un emploi permanent à temps plein, mais au fait que son positionnement sur le marché du travail n'évolue plus et que, par exemple, enchaînant une série d'emplois précaires, il restera manifestement prisonnier d'un segment secondaire ou, pire encore, que, frappé durablement par le chômage, il semblera être engagé dans un processus d'exclusion du marché du travail. Prenant en compte la complexité de la notion d'insertion, Vernières montre qu'elle recouvre des réalités diversifiées, à la rencontre d'un côté, de demandes de travail qui varient selon les types d'employeurs et de l'autre, de catégories de main-d'œuvre hétérogènes dont les

capacités d'action varient en fonction des caractéristiques sociodémographiques, scolaires et professionnelles des individus qui les composent.

Vincens (1997) s'est efforcé d'enrichir la définition économique et quantitative de l'insertion en utilisant le modèle du *job search* des économistes dans une perspective que l'on pourrait qualifier de « plus sociologique » parce qu'elle a tenté d'échapper au paradigme de l'individu fondant ses choix sur la seule rationalité optimisatrice. Ainsi a-t-elle permis à Trottier (2000) de définir « l'insertion [non seulement comme] la période au cours de laquelle l'individu commence à consacrer du temps à la recherche d'un travail marchand ou au travail marchand lui-même, alors qu'auparavant, son temps se partageait entre le travail non marchand, les loisirs et les études » (p. 99), mais aussi comme la mise en œuvre d'un projet de vie allant bien au-delà de l'obtention du premier job. Dès lors, « l'objectif de l'analyse de l'insertion ne consiste pas seulement à décrire la période qui sépare la décision d'entrer dans la vie active et le premier emploi, mais celle qui s'entend jusqu'à la réalisation du projet » (Trottier, Laforce et Cloutier, 1999, p. 312).

D'autres travaux, comme ceux de Dubar (1995) ou de Mauger (1998) ont également élargi la problématique de l'insertion professionnelle en dépassant l'horizon du seul marché du travail. Dès lors, l'insertion est considérée comme un passage progressif vers un statut de travailleur doté de responsabilités productives suite à une période de socialisation. Elle apparaît alors comme une période d'acquisition d'une identité sociale et professionnelle, autrement dit, comme une étape du processus de socialisation des jeunes à la vie adulte. « L'insertion, dans cette perspective, écrit Mauger (1998), est la clôture de la jeunesse » (p. 55).

S'inspirant de la vision de Vernières (1997) et de Vincens (1997), mais aussi de travaux de Coupié et Mansuy (2001), Vultur et Trottier (2010) font de l'insertion un processus dynamique qui caractérise le passage des jeunes du système éducatif à une position relativement stabilisée sur le marché du travail. Ce processus ne se réduit pas à une période qui débiterait au moment où un jeune commence à chercher un emploi et qui se terminerai t au moment où il le trouve; en effet, ce premier emploi peut être provisoire et, compte tenu de divers modes de fréquentation de l'école, se combiner avec la poursuite des études<sup>2</sup>. L'insertion professionnelle se déroule sur une période lors de laquelle s'entremêlent des situations de recherche d'emploi, de chômage, de formation et d'inactivité. Dans cette perspective, elle ne correspond pas au simple moment qui marque l'accès du jeune à un emploi, mais s'enclenche lorsque le jeune alloue son temps à un emploi rémunéré ou à la recherche d'emploi dans une plus forte proportion que les loisirs, les études et le travail non rétribué. L'insertion prend fin lorsque : a) le jeune cesse de consacrer du temps à la recherche d'emploi ou à des études en vue d'accéder à un autre emploi, b) le jeune occupe un emploi durable susceptible d'être le même dans un proche avenir et qui ne s'éloigne pas trop de ses attentes, éventuellement revues à la baisse suite à des expériences acquises sur le marché du travail et c) cet emploi représente à ses yeux l'emploi qu'il considère devoir garder ou accepter, compte tenu des informations dont il

---

<sup>2</sup> Si tel était le cas, on pourrait conclure qu'un étudiant qui travaille à temps partiel pendant ses études est inséré professionnellement, ce qui reviendrait à confondre la notion de participation au marché du travail avec celle d'insertion professionnelle.

dispose sur le marché du travail. Par extension, cet emploi lui permet de subvenir à ses besoins, de parvenir à une autonomie financière et de former des projets de vie réalisables. La stabilité d'emploi, c'est-à-dire le fait que le jeune ne prévoit pas de perdre son emploi ni de le quitter délibérément, et le fait que cet emploi lui confère une certaine autonomie et rende possible la réalisation de ses projets de vie, constituent des dimensions centrales du processus d'insertion professionnelle. Cette conception inclut à la fois des critères objectifs permettant de juger de l'achèvement (ou non) du processus et des éléments subjectifs attachés aux représentations que les jeunes se font de leur insertion. L'accent est mis sur la stabilisation en emploi qui n'est pas liée uniquement au fait d'être en contrat à durée indéterminée, mais aussi à la capacité d'un jeune à se maintenir sur le marché du travail et à échapper au chômage, même s'il n'occupe pas un emploi permanent. L'expression de « position stabilisée » de cette définition de l'insertion met en relief le fait qu'un jeune peut très bien occuper durablement des positions instables surtout si le fonctionnement du marché du travail lui impose d'occuper dans la durée des emplois précaires.

Malgré ces avancées, il s'avère, sur la base de ces quelques aperçus, que la définition de la notion d'insertion reste floue, puisqu'elle n'est pas dotée d'une définition unanimement reconnue. « Le concept même d'insertion est fréquemment utilisé sans que l'on sache réellement ce qu'il recouvre, du fait de l'absence de définition ou au contraire, d'une pluralité de définitions implicitement admises » (Giret, 2000, p. 13). D'ailleurs, ces tentatives de mesure et de définition de l'insertion professionnelle conduisent à conclure à l'impossibilité, pour l'instant, de parvenir à faire converger ces diverses approches en effet, les zones d'incertitude que les unes et les autres recèlent restent nombreuses, malgré les efforts des parties prenantes. « On a même le sentiment que plusieurs problèmes, qui n'ont été abordés que récemment, pourraient être envisagés autrement, et même que des données recueillies lors de travaux déjà effectués pourraient être interprétées de façon différente si on disposait de meilleurs outils conceptuels » (Trottier, 2000, p. 101). Bonniel et Lahire (1994) vont jusqu'à affirmer que « la notion d'insertion est une catégorie de la pratique et non un concept (qu'il soit qualifié d'empirique ou de théorique) à partir duquel l'analyse sociologique pourrait opérer » (p. 22). À leurs yeux, le véritable objet d'étude du sociologue devrait être constitué « des différentes utilisations du terme par des agents produisant des discours à partir de lieux institutionnels divers (organismes de formation, organismes publics de recherche, de statistiques, ministères, travailleurs sociaux, etc.) » (p. 29). À cet égard, ainsi que l'a déjà suggéré la mise en perspective des sources statistiques québécoises et françaises, la prise en compte des spécificités sociétales pourrait constituer une étape incontournable de toute démarche visant à intégrer les différentes dimensions de l'insertion professionnelle.

#### **4. Une analyse sociétale de l'insertion ?**

Dans le paysage institutionnel et académique diversifié que recouvre l'insertion des jeunes, s'est développée une approche inspirée de l'analyse sociétale élaborée à la fin des années 1970 par Maurice Sellier et Silvestre (1982) à l'occasion d'une comparaison approfondie de l'Allemagne et la France permettant de dégager des cohérences structurelles propres à chaque pays. La socialisation des jeunes et la construction de leurs qualifications, constitutives d'un « rapport éducatif », est au centre de leur analyse, sous la

condition d'en comprendre les interactions avec le « rapport industriel » (les relations professionnelles) et le « rapport organisationnel » (la division et l'organisation du travail).

#### ***4.1 Un cadre d'analyse : configurations d'acteurs, médiations sociales et expériences individuelles***

Ce cadre d'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes sera précisé par Silvestre (1987). Il se démarque nettement des analyses de l'insertion qui prédominent et qui conçoivent celle-ci comme un mécanisme d'écoulement de cohortes sur le marché du travail posant une « priorité chronologique de l'acte éducatif par rapport à l'acte productif ». À l'inverse, il met en avant la nécessité de construire une « causalité circulaire » entre la construction des emplois et des qualifications d'une part et la structuration du système éducatif d'autre part. C'est dans cette perspective que va se situer Verdier (1996) qui s'efforce, en outre, de qualifier les changements sociétaux qui affectent l'insertion des jeunes français<sup>3</sup>; il montre que les nouvelles générations sont nettement mieux formées que leurs aînées grâce, notamment, au fort développement de l'enseignement professionnel, mais que ce compromis entre une régulation académique de l'éducation, toujours prédominante, et l'émergence de règles néocorporatistes en matière de formation expose les jeunes à un mécanisme d'exclusion sélective (Garonna et Ryan, 1989) qui prévaut sur le marché du travail français, au détriment des sans diplômes et des premiers niveaux de certification, même si ces derniers font, formellement, l'objet d'une reconnaissance sociale. Développant une approche similaire, Lefresne (2003, 2010) analyse les « systèmes nationaux d'insertion professionnelle » comme « l'ensemble des normes et des institutions qui encadrent l'accès des jeunes à la relation salariale » (p. 12) et qui, à ce titre, conduisent à analyser « un mode d'articulation formation-emploi » comme une composante de « l'ensemble des processus de mobilité de la main-d'œuvre ». De même, Walther (2006) définit des régimes de transitions (*transition regimes*) selon les expériences biographiques des jeunes insérés dans différents contextes nationaux<sup>4</sup>; il s'inscrit ainsi dans une perspective ouverte de longue date par Rose (1984). Constatant que les difficultés croissantes d'insertion suscitent des interventions de plus en plus récurrentes et conséquentes des pouvoirs publics, il propose de considérer ce processus comme une « transition professionnelle ». Celle-ci prend des formes diverses qui sont en permanence modifiées par les évolutions des dispositifs institutionnels ainsi que par les rapports de force entre les jeunes, l'État, les entreprises et les intermédiaires du marché du travail. Dans ce cadre, « la transition au marché du travail est prise dans une logique sociétale qui traduit des configurations d'acteurs spécifiques, mais aussi des spécificités culturelles de la jeunesse, irréductibles à des simples déterminations économiques » (Dubar, 2001, p. 30). Par-delà des logiques universelles, les cheminements des jeunes sur le marché du travail s'inscrivent dans des contextes nationaux dont la structuration et la régulation diffèrent. Prolongeant cette perspective en y intégrant l'expérience des jeunes, Van de Velde (2008) fait ressortir qu'en France, il s'agit

<sup>3</sup> Il s'inscrit ainsi dans l'invitation d'Iribarne (1986) qui avance que « les conditions d'insertion des jeunes [...] ne peuvent être analysées indépendamment des fondements des systèmes éducatifs et de leurs rapports institutionnels avec d'une part, les entreprises et de l'autre, les syndicats de salariés » (Iribarne, 1986, p. 95).

<sup>4</sup> « Transitions between youth and adulthood are structured by a complex system of socio-economic structures, institutional arrangement and cultural patterns » (Walther, 2006, p. 124).

classiquement de « se placer » grâce à la professionnalisation renforcée des études, au Royaume-Uni de « s'assumer » quitte à sortir précocement des études pour conquérir son autonomie, en Espagne de « s'intégrer » avec l'aide de la famille pour finir par accéder (tardivement) à un logement en propre et, au Danemark, de finalement « se trouver » à l'issue de tâtonnements successifs soutenus dans la durée par le système de protection sociale. À cet égard, quelle analyse peut-on faire dans une perspective sociétale de la question de l'insertion des jeunes dans le cas de la France et du Québec ?

#### ***4.2 Facteurs structurels et contextuels qui façonnent l'insertion des jeunes et ses modes d'analyse en France et au Québec***

Comme on l'a vu, la question de l'insertion professionnelle des jeunes prend place et sens dans des espaces nationaux présentant des degrés et des types de contrainte fort différents. Cette situation n'est pas étrangère aux spécificités des « régimes d'État-providence » (Esping-Andersen, 1999) qui se sont déployés en France et au Québec. Le modèle « corporatiste-continentale » français a donné naissance à un système de relations contractuelles relativement fermé dans lequel patrons, représentants de l'État et syndicats se rencontr(ai)ent régulièrement pour négocier salaires, prestations sociales ou diverses autres questions, comme la formation professionnelle qui fait l'objet, régulièrement, de « lois négociées »<sup>5</sup>. Au Québec, une forme atténuée d'État-providence (qu'on peut appeler « libéral-résiduel ») régleme beaucoup moins le marché du travail et favorise un système d'emploi « à relations ouvertes ». À cet égard, la France se caractérise par un marché du travail plus protégé qui assure certaines garanties et certains droits aux salariés, tandis que le Québec se distingue par un marché du travail plus flexible et déréglementé qui met les débutants et les actifs expérimentés en compétition généralisée. C'est ainsi, par exemple, qu'au Québec, contrairement à la France, l'emploi atypique, de façon générale, ne fait pas l'objet d'un encadrement juridique spécifique. De plus, le travail temporaire, y compris l'activité des agences de location de personnel n'est nullement réglementé au Québec alors qu'en France, le recours au travail temporaire fait l'objet de restrictions juridiques (Vultur et Bernier, 2014).

Les différents régimes d'État-providence renvoient à des conceptions spécifiques des politiques publiques d'emploi à l'égard des jeunes. Si, dans les deux cas, ces politiques sont censées faciliter l'entrée dans la vie active, deux modèles de dispositifs d'insertion se trouvent à l'œuvre : dit synthétiquement, il s'agit d'un « modèle intégré » français et d'un « modèle clivé » québécois. Dans aucun des deux cas, les articulations entre les politiques publiques d'emploi et l'insertion sur le marché du travail ne se réduisent à des relations mécaniques et figées; ces articulations sont multiformes et interviennent à diverses étapes des trajectoires des jeunes. Cependant, les politiques d'emploi ont un caractère beaucoup plus ponctuel au Québec alors qu'elles représentent des alternatives plus durables à

---

<sup>5</sup> Un accord national interprofessionnel conclu par les organisations patronales et syndicales voit l'essentiel de ses dispositions reprises par une loi au point que pour certains textes, l'État fut qualifié de « greffier des partenaires sociaux » (Méhaut, 2006, p. 39). Dans ce champ, le processus fut inauguré par la loi de 1971 sur « la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente » et poursuivi régulièrement : c'est ainsi qu'un accord de 1983 sur les formations en alternance fut repris dans une loi de 1984 instaurant notamment, pour les jeunes de moins de 26 ans, les contrats de qualification.

l'emploi en France où elles sont devenues une véritable composante structurelle de l'insertion, en priorité des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté sur le marché du travail, ce qui contribue à l'institutionnalisation de cet âge de la vie (Verdier, 1995). Dans cette configuration où l'État joue un rôle tutélaire, les jeunes constituent une catégorie administrative bien délimitée. Dans le modèle québécois, la jeunesse constitue avant tout une « phase de transition » qui doit prendre fin rapidement grâce à un accès précoce au marché du travail. Favorisant une forte flexibilité du système d'emploi et une individualisation des risques dont il se fait le promoteur, ce type d'État-providence conduit les jeunes vers des transitions professionnelles plus fragmentées, plus réversibles et plus indéterminées.

De la sorte, dans chaque société, le processus d'insertion des jeunes est régi par des règles spécifiques relatives aux conditions de participation à la formation et au travail. Ainsi, au Québec, le système d'enseignement favorise un agencement très individualisé des trajectoires avec une multiplicité de programmes et de filières d'études, des possibilités importantes de changement d'orientation ou d'articulation entre études et travail rémunéré (Charbonneau, 2007; Eckert, 2009; Bourdon, Longo et Charbonneau, 2016). Les jeunes entrent ainsi plus tôt dans la vie active, se trouvent plus fréquemment dans des situations de cumul études-travail, et ont plus facilement accès à des emplois, éventuellement d'attente. En France, les parcours de formation s'inscrivent traditionnellement dans un modèle de transition école-travail plus linéaire et exclusif, qui conduit d'ailleurs les systèmes d'enquêtes à minorer l'importance du travail en cours d'études (Moulin, 2011) qui, pourtant, tend à se répandre sous diverses influences : le développement de l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation, stages rémunérés) et d'expériences de travail qui manifestent à la fois la nécessité de financer des études qui se prolongent et le souci de « se trouver » à l'issue de cheminements personnels (Van de Velde, 2008)<sup>6</sup>. Il reste que la France continue à se distinguer par l'importance du diplôme tant dans les représentations individuelles que dans les pratiques de recrutement des employeurs<sup>7</sup>. Au Québec, au contraire, l'expérience prime (Vultur, 2007); pour réussir leur insertion professionnelle, les jeunes Québécois s'appuient plus fortement sur leurs réseaux de contact social et sur leurs expériences de travail et se retrouvent, pour des périodes plus longues, dans des situations de « *floundering* », c'est-à-dire dans des emplois très diversifiés ayant souvent peu de liens avec leur formation (Gauthier, Hamel, Molgat, Trottier et Vultur, 2004; Vultur, 2016).

Comme on l'a vu, les instruments dont disposent la France et le Québec pour observer les trajectoires d'insertion professionnelle ne reposent pas sur les mêmes catégorisations statistiques. La France se caractérise encore par une certaine étanchéité entre les deux temps sociaux des études et de la vie active, alors qu'au Québec et au Canada, c'est une

---

<sup>6</sup> Sarfati (2014) fait ressortir la diversité des usages dont peut faire l'objet un dispositif d'alternance dans le supérieur en fonction notamment des projets personnels des jeunes.

<sup>7</sup> À cet égard, Lochet (2003) montre bien que pour les employeurs, la notion de « débutant » diffère de celle de « sortant » utilisée par les enquêtes Génération; ils font en effet référence à la notion d'expérience pour qualifier, au regard de leurs propres référents variant selon le type de gestion de l'emploi mise en œuvre, ce qu'est un « débutant », certains valorisant fortement les expériences acquises en cours d'études.

logique combinatoire qui prévaut<sup>8</sup>. « Être aux études » ne désigne donc pas la même réalité dans les enquêtes longitudinales du CÉREQ en France et dans celles sur les jeunes en transition (EJET) de Statistique Canada. Dans la catégorisation statistique française, chaque type de situation est *a priori* exclusif à la différence de la catégorisation canadienne où un jeune peut être aux études et en emploi. C'est évidemment une information essentielle pour qui veut « comparer » les taux d'activité des jeunes en France et au Québec.

## 5. L'insertion professionnelle : maturité et dépassement d'une notion ?

Le cadre du rapport salarial dans lequel la notion d'insertion professionnelle a été forgée est engagé dans une transformation d'une telle ampleur que les représentations et les réalités produites par cette notion sont appelées à évoluer. Certaines dimensions qui caractérisent la situation des jeunes sur le marché du travail ne peuvent plus être appréhendées sous l'angle de l'insertion : de nouvelles notions sont en quête de légitimation, comme en atteste l'émergence ou la résurgence de catégories telles que *parcours* et *transitions*. Fortement imbriquées, elles semblent pouvoir caractériser plus efficacement les effets des recompositions de l'éducation et du marché du travail sur les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes. Là encore, il faut parvenir à appréhender ensemble les catégorisations que mobilise l'action publique, les concepts sur lesquels s'appuient les statistiques publiques et les catégories d'analyse produites par les chercheurs.

### 5.1 L'émergence de la notion de parcours professionnel comme catégorie de référence

Développée dans le champ politique, initialement pour appréhender les liens entre trajectoire d'emploi, formation continue et chômage, la notion de parcours professionnel<sup>9</sup> a vu ses usages s'étendre à la formation initiale pour s'inscrire désormais dans le cadre plus large d'une approche transitionnelle des trajectoires de formation et d'emploi. C'est d'abord dans les discours politiques et les dispositifs d'action publique en matière d'emploi-formation qu'a émergé puis proliféré la notion de parcours professionnel. Cette fortune résulte à la fois d'une déstabilisation de la relation salariale classique fondée sur l'emploi stable et de la recherche tâtonnante d'une alternative qui consisterait à faire en sorte que les individus puissent « se prémunir individuellement contre les aléas en cultivant leur 'capacité à naviguer' sur les marchés du travail » (Mériaux, 2009, p. 11). Dans ce contexte, plusieurs facteurs contribuent à légitimer la notion de parcours (Collectif, 2014) : sa compatibilité avec une conception potentiellement déstandardisée de la vie de travail ; son aptitude à rendre compte des choix diversifiés des individus (à la différence de la notion de trajectoires supposant une conception linéaire et déterministe des expériences scolaires et professionnelles) ; son acception pluraliste des dispositifs publics, pensés non seulement au regard de leur dimension possiblement contraignante, mais aussi en fonction des opportunités offertes aux personnes pour qu'elles développent des projets. Ainsi, la notion de parcours « rend compte des interactions possibles entre les différentes temporalités

<sup>8</sup> Dans le cas de la France, si du point de vue des conventions statistiques, ce constat reste vrai, du point de vue pratique, cette étanchéité est battue en brèche par le développement de l'alternance école-travail et par des cumuls emploi-études qui se développent chez les étudiants. Voir à ce sujet Bordigoni et Vergnies (1997), de même que les résultats de la dernière enquête « Génération » sur les sortants de 2010 interrogés en 2013 (CÉREQ, 2014).

<sup>9</sup> Il resterait à documenter ses liens avec la classique notion de parcours de vie.

constitutives d'une existence et leur prise en charge par l'action publique: vie professionnelle, vie familiale, vie sociale » (Collectif, p. 15), permettant de souligner la multiplicité de facteurs qui interviennent dans la biographie d'un individu (Longo, 2016).

Par-delà le « vaste mouvement de redéfinition des responsabilités respectives du salarié, de l'entreprise et des institutions publiques » (Mériaux, 2009, p. 12), la recherche des protections serait désormais moins focalisée sur les statuts que sur la sécurisation des parcours professionnels des individus tout au long de leur cycle de vie, en développant la prévention plus que la réparation, registre privilégié par l'État-providence développé après la Seconde Guerre mondiale. Dans ce nouveau contexte, les thématiques de l'employabilité et de l'activation des politiques sociales sont au cœur du modèle d'État social « post-fordiste » (Mercure et Vultur, 2010) qui s'esquisserait. Deux grandes conceptions politiques prédominent avec, d'un côté, les approches qui visent à « équiper les individus pour le marché » et de l'autre, celles qui cherchent plutôt à « équiper le marché pour les individus » (Gautié, 2003).

L'émergence de la catégorie de parcours a donc conduit à la rhétorique de la « sécurisation des parcours professionnels » censée concilier des visions contrastées du fonctionnement du marché du travail et promouvoir un équilibre vertueux entre responsabilisation des individus et construction de nouvelles garanties collectives. En France, elle est d'abord apparue dans des dispositifs mis sur pied par la négociation collective avant de « s'imposer comme un nouveau référentiel des politiques d'emploi-formation » (Mériaux, 2009, p. 13)<sup>10</sup>. Dans ce cadre, l'individualisation est une caractéristique centrale pour les diverses dimensions des parcours qui se déclinent sur le plan *pédagogique* avec des modalités personnalisées d'apprentissage, *statutaire* avec la recherche d'une continuité juridique entre les différentes étapes de la carrière personnelle, et *psychosocial* avec la construction d'un projet professionnel motivant et réaliste. Mais au-delà de la rhétorique qui a effectivement largement imprégné l'action publique, les pratiques peinent à contrebattre la forte sélectivité du marché du travail, faute d'une instrumentation adéquate. D'ailleurs, les travaux de terrain montrent que la sécurisation est fortement indexée sur la capacité des acteurs et des instruments à articuler le développement des compétences individuelles et une gestion préventive des risques de l'emploi. Au Québec, la question de la sécurisation commence à peine à se développer dans le débat public, sachant que le contexte nord-américain du marché du travail rend difficiles sa légitimation et son opérationnalisation<sup>11</sup>.

## **5.2 L'actualité de la notion de transition professionnelle**

L'approche en termes de « marchés transitionnels du travail » proposée par des économistes hétérodoxes (Gazier, 2003) prône la mise en place de dispositifs destinés à « sécuriser » les parcours professionnels en reportant la charge de la responsabilité des risques de l'emploi sur les institutions collectives, par exemple, par l'entremise de contrats de transition entre

<sup>10</sup> Cette implantation politique s'est faite par l'entremise de quatre accords interprofessionnels; l'intitulé du dernier, en date du 7 janvier 2009, porte sur « le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels », le terme parcours apparaissant à 48 reprises dans le texte (Mériaux, 2009, p. 14).

<sup>11</sup> Cette question a fait récemment l'objet d'un colloque intitulé : « La sécurisation des trajectoires professionnelles : la situation au Québec », organisé en mars 2016 à l'Université Laval par l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) Innovations travail et emploi.

deux emplois, articulant formation et travail à temps partiel. Les médiations institutionnelles entre les individus et les aléas économiques et sociaux peuvent être diversifiées, associant des acteurs publics et privés, sectoriels ou interprofessionnels, à différentes échelles. Ces médiations ne prétendent pas garantir l'accès à des situations stables, mais plutôt favoriser des mobilités construites afin d'éviter l'installation dans un précarité structurel. Cette prise en charge des risques qui affectent les parcours professionnels doit être replacée dans la visée d'une citoyenneté sociale renouvelée qui articulerait responsabilité individuelle et responsabilité collective, celle-ci devant être prééminente. L'appellation même de « marchés transitionnels » montre que les parcours d'insertion sont conçus comme des *mobilités* ou des *transitions* parmi d'autres, mais dont les modalités de sécurisation varieront selon les caractéristiques des individus, des entreprises et des modalités préexistantes d'accompagnement vers l'emploi et la qualification. C'est dans cette perspective très générale visant à rendre compte de l'ensemble des transitions sur le marché du travail, dont celles des jeunes, que s'inscrivent les travaux récents de l'administration experte à la française<sup>12</sup>, renouant ainsi avec le sillon tracé il y a quarante ans dans le cadre du Commissariat au Plan. Il n'est pas anodin de noter que les aides à l'insertion professionnelle des jeunes les plus emblématiques, telles que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, ne sont plus juridiquement réservées aux seuls moins de 26 ans.

L'approche par les capacités (Sen, 1999) a connu depuis une bonne dizaine d'années une fortune considérable dans les analyses des parcours de formation et d'emploi et donc des processus d'insertion. Rappelons que la notion de capacité (ou capabilité) est conçue en référence au « pouvoir d'agir » dont les dimensions constitutives sont la liberté de choisir, le pouvoir d'accompagnement et la responsabilité collective (Bonvin et Farvaque, 2007). Comme dans le cas des « marchés transitionnels », l'insertion devient un passage parmi l'ensemble des transitions à prendre en compte, sachant qu'il lui faut explicitement intégrer les parcours de formation initiale afin d'être en mesure de prendre en compte la constitution des capacités des personnes, notamment au regard des possibilités de choix offertes aux individus, en particulier lors des processus d'orientation : il s'agit ainsi de déterminer si les orientations et les transitions qui en découlent sont choisies ou subies. L'un des enjeux méthodologiques sera alors de savoir s'il est possible de rassembler des données, notamment lors d'enquêtes ou d'entretiens, afin de prendre « pleinement en considération les attentes et la subjectivité des personnes [...], en confrontant ces résultats à des données factuelles » (Bonvin et Farvaque, 2007, p. 16-17.). Récemment, Leclercq (2014) se focalise sur les parcours professionnels de responsables « hygiène, qualité, sécurité, environnement » qu'il appréhende comme des processus sociaux. À ce titre, l'auteur retient la notion de « parcours de transitions » en vue de prendre en compte toutes les formes de continuité et de rupture auxquelles ces salariés peuvent être confrontés. Se référer aux transitions permet ainsi d'analyser la « fragilisation » ou, à l'inverse, la « sécurisation », ou encore « l'innovation » qui caractérise la construction des parcours (Leclercq, 2014, p. 49).

En somme, quel que soit le paradigme de référence, comme le constatait Rose (1996), la notion de transition professionnelle

---

<sup>12</sup> Voir notamment Flamand (2016) dans le cadre de « France Stratégie ».

peut être un excellent prisme pour l'analyse de la transformation en cours des rapports de travail et d'emploi, le rôle croissant des entreprises dans la formation, le découplage entre l'activité professionnelle et les ressources des individus, la précarité croissante des statuts et des contrats, le rôle essentiel des instances de régulation étatique ou intermédiaires, [...] l'interpénétration des activités de travail et de hors-travail etc., le dualisme renforcé... Tous ces phénomènes observés sur la transition professionnelle sont peut-être des anticipations de nouveaux rapports de travail et d'emploi, caractéristiques de l'émergence en cours d'un nouveau salariat. (p. 8)

### ***5.3 Parcours professionnels, parcours de formation et transitions : entre catégories politiques et catégories savantes***

Indépendamment de l'approche retenue, les analyses sont nécessairement dépendantes de la disponibilité de sources statistiques idoines. Si l'on en revient aux transitions entre l'école et l'emploi, il s'agit de savoir si les sources statistiques sont en mesure de produire les informations nécessaires à la caractérisation des parcours. Désormais, en France, depuis une quinzaine d'années, la présentation officielle des résultats des enquêtes *Génération* du CÉREQ a institutionnalisé des typologies de parcours qui exploitent les informations contenues dans les calendriers mensuels que recueille cette source. À partir d'analyses factorielles, une classification des cheminements sur trois ans distingue un « accès durable à l'emploi », une « stabilisation différée », un « décrochage temporaire de l'emploi », un « basculement hors de l'emploi », des « parcours marqués par le chômage et l'inactivité », des « retours en formation ». Cette présentation s'éloigne des apories des mesures statiques de l'insertion afin de qualifier des parcours, sachant que, même si ce n'est qu'à titre partiel, les indicateurs qui fondent de telles typologies prennent en compte la manière dont l'offre d'emploi s'adresse aux jeunes (Epiphane, Giret, Hallier, Lopez et Sigot, 2001).

Au-delà de ces exercices typologiques, la transformation de certaines enquêtes *Génération* en panels grâce à la réinterrogation d'individus des échantillons déjà interrogés trois ans après la sortie du système éducatif, ouvre de nouvelles perspectives analytiques. Ainsi la génération de 1998 a été interrogée à quatre reprises pour couvrir un horizon de dix ans et aborder ainsi plus avant les dimensions processuelles de l'insertion. À cet égard, « un horizon de dix ans se conçoit comme un terme sur lequel une cohorte est déjà insérée au sens où les valeurs des taux d'emploi et de chômage la caractérisant ont atteint celles observées dans l'ensemble de la population active » (Dupray, 2012, p. 10, se référant à Vincens, 1997). Ainsi, mobilisant des parcours de plus longue durée, Géhin et Palheta (2012) sont en mesure d'interroger les conditions qui rendent possible une intégration durable de jeunes non qualifiés sur le marché du travail et de relancer une analyse se référant à l'intégration, c'est-à-dire à la prise en compte de bien d'autres dimensions que la seule insertion dans l'emploi.

Il reste que de telles sources, calées sur des « âges de l'insertion », s'avèrent moins performantes pour s'inscrire pleinement dans une approche quantifiée des transitions, notamment parce qu'elles n'intègrent que d'une manière limitative les parcours scolaires et les différentes transitions et interactions auxquelles ils donnent lieu. Des sources telles que

l'enquête canadienne sur les jeunes en transition (EJET) portant sur des panels de jeunes suivis dès l'âge de 15 ans s'avèrent nettement plus adéquates. C'est aussi le cas du panel suisse TREE (transition école emploi) calé sur les échantillons de jeunes de 15 ans interrogés dans le cadre de l'enquête PISA de l'OCDE. Ajoutons que de longue date, il y a un lien étroit entre la place de la formation en alternance des jeunes et des analyses en termes de transition. En 1995, Jobert, Marry et Tanguy écrivaient:

À la différence de la Grande-Bretagne et surtout de la France, les recherches en Allemagne substituent à la notion d'insertion professionnelle celle de transition qu'elles conjuguent au pluriel [...]. Elles tendent, à partir d'enquêtes longitudinales, à démêler les effets d'âge (de cycle de vie), de période (ou de conjoncture économique) et de génération. (p. 17)

En Allemagne comme en Suisse, il est usuel d'analyser la « double transition » : entre l'école obligatoire et l'apprentissage; entre l'apprentissage et l'emploi ordinaire. D'ailleurs, les travaux comparatifs récents montrent la nécessité d'intégrer pleinement dans ces approches sociétales les facteurs symboliques et subjectifs qui contribuent à modeler de manière individualisée, par-delà les origines sociales et scolaires, les rapports que les jeunes entretiennent avec la vie professionnelle : ces facteurs constituent des dimensions clés de « la construction des parcours [...], cela non seulement à l'échelle biographique [...] mais également au niveau des spécificités sociétales » (Longo, 2014, p. 87), soulignant ainsi que « la caducité de l'idée selon laquelle la société serait un tout cohérent, un système déterminant les pratiques et les représentations des individus, déplace l'intérêt de la recherche vers les acteurs, leurs engagements et leurs constructions de la réalité qui les entoure [...] » (Longo, p. 86).

## 6. Conclusion

La question de l'insertion professionnelle des jeunes est apparue dans un contexte historique bien précis. Elle est issue de la matrice de l'État social à *la française* visant, initialement, à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Socialement construit, le concept d'insertion professionnelle est à mettre en lien avec *les politiques publiques* qui sont censées rendre plus efficace la participation des jeunes au marché du travail. Ces politiques, nécessitant une production de connaissances sur l'articulation de la formation et des emplois, ont suscité *l'apparition d'organismes d'études, de statistiques et de recherche* qui ont défini et opérationnalisé le concept d'insertion professionnelle. Cette double dynamique, *institutionnelle et cognitive*, est constitutive de l'ADN du concept d'insertion professionnelle.

À l'origine, les études sur l'insertion professionnelle ont été conçues pour répondre aux besoins de planification des instances gouvernementales. L'insertion a d'abord été liée aux problèmes des jeunes en difficulté. Plus généralement, les travaux se sont efforcés de rendre compte de la diversité croissante des cheminements des jeunes sur le marché du travail. Ils se sont multipliés, mais sans que soit développée une théorisation générale de l'objet de recherche, d'autant que chaque chercheur a développé sa propre approche de l'insertion en fonction de questionnements spécifiques. Il reste que les analyses comparatives dites

sociétales font ressortir des cohérences dans les formes de catégorisation, qu'elles relèvent de la production statistique, de l'action publique ou des analyses « académiques ».

Aujourd'hui, la notion d'insertion professionnelle se fait plus vague que jamais, d'autant qu'elle est appelée à s'élargir pour prendre en compte des cheminements de plus en plus diversifiés qui tendent à intégrer les phases relatives aux études comme celles qui ont trait aux carrières individuelles. Sa légitimité scientifique est toujours à questionner et à repenser, dans un contexte où les « mondes » de l'éducation-formation comme du travail sont engagés dans de profondes transformations, au prix d'écart de plus en plus marqués entre d'un côté, le fonctionnement structural des institutions de formation et du marché du travail et de l'autre, les parcours biographiques et les cycles de vie des individus.

Dans un tel contexte, les notions de « parcours » et de « transitions » apparaissent heuristiques. Dès lors, les programmes de recherche sont appelés à mobiliser des travaux et des enquêtes statistiques longitudinales intégrant parcours de formation et parcours professionnels, mais aussi des études qualitatives visant à analyser les interactions entre le structurel et le biographique de même que des comparaisons internationales permettant d'appréhender le degré de cohérence entre les diverses formes de catégorisations, politiques, statistiques et savantes, rejoignant ainsi les perspectives comparatives tracées par Ryan (2001). C'est au travers d'approches interdisciplinaires et de méthodes mixtes (*mixed methods*) portant sur une analyse critique de ces catégorisations officielles que l'étude des parcours et des transitions donneront toute leur mesure.

Pour conclure, il y a lieu de souligner que les analyses présentées dans notre article comportent évidemment des limites qui ont trait principalement à l'impossibilité de prendre en compte l'exhaustivité des travaux réalisés sur le sujet traité. À cet égard, nous avons visé la représentativité des publications utilisées en fonction des objectifs de notre article et non pas l'empilement fatalement insatisfaisant de multiples références bibliographiques. En effet, tout en étant conscients de l'impossibilité de rendre justice à tous les travaux pertinents, nous avons privilégié la citation des articles sur l'insertion professionnelle des jeunes ayant un caractère conceptuel et produits principalement par des chercheurs de France et du Québec. Devant la quantité impressionnante de recherches et d'informations sur le thème de l'insertion professionnelle des jeunes et compte tenu des limites en termes d'espace de l'article, nous avons dû être sélectifs, tout en essayant de proposer un bilan, des avancées et des pistes de réflexion sur une nécessaire reconceptualisation de l'insertion professionnelle des jeunes.

## Bibliographie

- Barbier, J.-C. (2002). Peut-on parler d'« activation » de la protection sociale en Europe ? *Revue française de sociologie*, 43 (2), 307-332.
- Bonniel, J. et Lahire, B. (1994). Remarques sociologiques sur la notion d'insertion. In Guth, S. (dir.), *L'insertion professionnelle* (p. 21-31). Paris : L'Harmattan.
- Bonvin, J.-M. et Farvaque, N. (2007). L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques. *Formation Emploi*, 98, 9-24.

- Bordigoni, M. et Vergnies, J.-F. (1997). Étudiants salariés. Quand la vie active commence avant la fin des études. *Céreq Bref*, 132 (juin).
- Bordigoni, M., Demazière, D. et Mansuy, M. (1994). L'insertion professionnelle à l'épreuve de la jeunesse. Points de vue sur les recherches françaises. Communication au « Network on Transition in Youth », Seelisberb.
- Bouffartigue, P., Lagrée, J.-C. et Rose, J. (1989). Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Points de vue sur un champ de recherche. *Formation Emploi*, 26, 63-75.
- Bourdon, S. et Cleaver, A. (2000). Le genre et le stéréotype du diplôme lors de l'insertion professionnelle. *Revue des sciences de l'éducation*, XVII (3), 677-700.
- Bourdon, S., Longo, M.E. et Charbonneau, J. (2016). Les figures de la réussite, des clés pour appréhender les bifurcations scolaires et professionnelles. *Formation-emploi*, 134, 27-45.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Fayard.
- Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ) (2014). *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2010 – Enquête 2013*. Marseille : CÉREQ.
- Charbonneau, J. (2007). L'influence du contexte sociétal sur les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes adultes. In Bourdon, S. et Vultur, M. (dir.), *Les jeunes et le travail* (p. 53-70). Québec, Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- Charles, N. (2015). *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*. Paris : La Documentation française. Collection « Études et recherches ».
- Collectif (2014). *Les dispositifs publics en action. Vers une sécurisation des parcours professionnels et personnels ?* Paris : Éditions Liaisons, Centre d'étude de l'emploi.
- Coulon, A. (2012). *L'École de Chicago*. Paris : Presses universitaires de France. Collection « Que sais-je ? ».
- Couppié, T. et Mansuy, M. (2001). Construction et usage des catégories d'analyse. L'insertion professionnelle des jeunes : éléments de comparaison européenne. 8<sup>e</sup> Journées d'études Céreq. Marseille : Lasmus-IdL.
- Demazière, D. et Dubar, C. (1993). *L'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire*. Marseille : CÉREQ. Collection « Documents ».
- Desrosières, A. (2003). Historiciser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques. In Laborier, P. et Trom, D. (dir.). *Historicités de l'action publique* (p. 207-221). Paris : Presses universitaires de France.
- Desrosières, A. (2008). *L'argument statistique*. Paris : Mines ParisTech, Presses de l'école des Mines.
- Dubar, C. (1995). *La socialisation. Construction des identités sociale et professionnelles*. Paris : Armand Colin.
- Dubar, C. (1998). Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion. In Charlot, B. et Glasman, D. (dir.), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* (p. 29-37). Paris : Presses universitaires de France.
- Dubar, C. (2001). La construction sociale de l'insertion professionnelle. *Éducation et sociétés*, 7, 23-36.
- Dupray, A. (2012). 10 ans de parcours professionnels des jeunes : l'intérêt des études

- Eckert, H. (2009). Étudier, travailler... Les jeunes entre désir d'autonomie et contrainte sociale. *Sociologie et sociétés*, XLI (1), 239-262.
- Eme, B. (2012). Insertion. In Bevort, A., Jobert, A., Lallement, M. et Mias, A. (dir.), *Dictionnaire du travail* (p. 401-407). Paris : Presses universitaires de France. Collection « Quadrige, DicosPoche ».
- Epiphane, D., Giret, J.-F., Hallier, P., Lopez, A. et Sigot, J.-C. (2001). GÉNÉRATION 1998 : à qui profite l'embellie ? *Céreq Bref*, 181 (décembre).
- Esping-Andersen, G. (1999). *Les trois mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*. Paris : Presses universitaires de France. Collection « Le lien social ».
- Flamand, J. (2016). Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses. *La note d'analyse*, 50, France Stratégie. [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr).
- Garonna, P. et Ryan, P. (1989). Le travail des jeunes, les relations professionnelles et les politiques sociales dans les économies avancées. *Formation Emploi*, 25, 78-90.
- Gauthier, M. (2001). La recherche sur les jeunes au Canada. In Gauthier, M. et Pacom, D. (dir.), *La recherche sur les jeunes et la sociologie au Canada* (p. 11-21). Québec : Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- Gauthier, M. (2007). De jeunes chômeurs à jeunes travailleurs : évolution de la recherche sur les jeunes et le travail au Québec depuis 1980. In Bourdon, S. et Vultur, M. (dir.), *Les jeunes et le travail* (p. 23-50). Québec : Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- Gauthier, M., Hamel, J., Molgat, M., Trottier, C. et Vultur, M. (2004). *L'insertion professionnelle et le rapport au travail des jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires et collégiales*. Étude rétrospective. Montréal : INRS Urbanisation Culture et Société.
- Gautié, J. (2003). Marché du travail et protection sociale : quelles voies pour l'après-fordisme ? *Esprit*, novembre, 78-115.
- Gazier, B. (2003). *Tous sublimes : pour un nouveau plein emploi*. Paris : Flammarion.
- Géhin, J.-P. et Palheta, U. (2012). Les devenir socio-professionnels des sortants sans diplôme; un état des lieux dix ans après la sortie du système éducatif (1998-2008). *Formation Emploi*, 118, 15-36.
- Giret, J.-F. (2000). *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes*. Paris : CNRS Éditions.
- Guitton, C. (1998). Travail et ordre social. Une étude historique et juridique des politiques d'insertion par le travail. *Travail et Emploi*, 77, 15-38.
- Hamel, J. (2007). Le rapport au travail et la génération numérique. In Bourdon, S. et Vultur, M. (dir.), *Les jeunes et le travail* (p. 69-89). Québec : Les Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- Iribarne, A. (1986). L'insertion des jeunes dans la vie active : des problématiques qui restent à construire. In Tanguy, L. (dir.), *L'introuvable relation formation-emploi*. Paris : La Documentation française.
- Jobert, A., Marry, C. et Tanguy, L. (1995). Mise en perspective d'un domaine de recherche en Allemagne, Grande-Bretagne et Italie. In Jobert, A., Marry, C. et Tanguy, L. (dir.), *Éducation et travail en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie* (p. 9-22). Paris : Bibliothèque des Sciences de l'Éducation, Armand Colin.
- Jobert, B. et Muller, P. (1987). *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. Paris : Presses universitaires de France.

- Leclercq, E. (2014). Lorsque l'activité professionnelle recompose les parcours de transition : les responsables « Hygiène, qualité, sécurité, environnement ». *Formation Emploi*, 128, 47-64.
- Lefresne, F. (2003). *Les jeunes et l'emploi*. Paris : La Découverte. Collection « Repères ».
- Lefresne, F. (2010). Effets générationnels et transformations structurelles de l'emploi. *Regards croisés sur l'économie*, 7, 91-100.
- Lichtenberger, Y. (1995). Alternance en France et qualification professionnelle. In Lichtenberger, Y., Luttringer J.-M. et Poupard, R. (dir.), *Alternance et formation professionnelle : les enjeux*. Paris : Les Éditions d'Organisation.
- Lochet, J.-F. (dir.) (2003). *Entreprises et jeunes débutants*. Paris : L'Harmattan. Collection « Dynamiques d'entreprises ».
- Longo, M. E. (2014). Co-construire l'insertion professionnelle des jeunes. In Collectif de chercheurs de 7 laboratoires, *Les dispositifs publics en action. Vers une sécurisation des parcours professionnels et personnels ?* (p. 81-99). Rueil-Malmaison : Liaisons Éditions.
- Longo, M. E. (2016). Les parcours de vie des jeunes comme des processus. *Les Cahiers dynamiques*, 67, 48-58.
- Massardier, G. (1996). *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*. Paris : L'Harmattan. Collection « Logiques politiques ».
- Mauger, G. (1998). Jeunesse, insertion et condition juvénile. In Charlot, B. et Glasman, D. (dir.), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* (p. 55-59). Paris : Presses universitaires de France.
- Mauger, G. (2001). Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, 5-14.
- Maurice, M., Sellier, F. et Silvestre, J.-J. (1982). *Politiques de l'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne : essai d'analyse sociétale*. Paris : Presses universitaires de France. Collection « Sociologies ».
- Méhaut, P. (2006). Une scène nationale classique en voie de recomposition ? L'accord interprofessionnel et les accords de branche sur la « Formation tout au long de la vie ». In Mériaux, O. et Verdier, E. (dir.), *Les relations professionnelles et l'action publique face aux risques du travail et de l'emploi* (p. 25-46). Rapport pour le Commissariat général du Plan et la DARES, miméo LEST, Aix en Provence.
- Mercure D. et Vultur, M. (2010). *La signification du travail. Nouveau modèle productif et ethos du travail au Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Mériaux, O. (2009). Les parcours professionnels : définition, cadre et perspectives. *Éducation permanente*, 181, 11-21.
- Moulin, S. (2011). Enquêtes de jeunesse : une comparaison France-Canada des dispositifs statistiques nationaux. In Degenne, A., Marry, C. et Moulin, S. (dir.), *Les catégories sociales et leurs frontières* (p. 61-83). Québec : Les Presses de l'Université Laval. Collection « Société et Population ».
- Moulin, S. et Doray, P. (2007). Le parcours des jeunes : catégorisations statistiques et représentations normatives. Communication présentée au colloque *Approches longitudinales : confrontations franco-canadiennes*. Paris, octobre.
- Nicole-Drancourt, C. et Roulleau-Berger, L. (1995). *L'insertion professionnelle des jeunes*. Paris : Presses universitaires de France. Collection « Que-sais-je ? ».

- Noblet, P. (2014). Les enfants de Don Quichotte. De la « stabilisation » au « logement d'abord ». *Le sociographe. Recherches en travail social*, 48, 11-20.
- Paul, J.-J. (1989). *La relation formation-emploi : un défi pour l'économie*. Paris : Economica. Collection « Économie contemporaine ».
- Pottier, F. (1990). La difficile insertion professionnelle des jeunes. *CÉREQ BREF*, 58.
- Rioux, M. (1969). *Jeunesse et société contemporaine*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Rose, J. (1984). *En quête d'emploi*. Paris : Economica.
- Rose, J. (1996). L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi. *Sociologie du travail*, 1, 63-79.
- Ryan, P. (2001). The School-to-Work Transition : A Cross-National Perspective. *Journal of Economic Literature*, 39 (1), 34-92.
- Saint-Pierre, C. (2001). L'insertion professionnelle et citoyenne des jeunes au Québec. In Roulleau-Berger, L. et Gauthier, M. (dir.), *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord* (p. 57-72). Paris : Éditions de l'Aube.
- Sarfati, F. (2014). Professionnalisation des études et désir d'insertion professionnelle. In Collectif de chercheurs de 7 laboratoires, *Les dispositifs publics en action. Vers une sécurisation des parcours professionnels et personnels ?* (p. 111-129). Rueil-Malmaison : Éditions Liaisons.
- Schwartz, B. (1981). *L'insertion des jeunes en difficulté*. Paris : La Documentation française.
- Sen, A. (1999). *Éthique et économie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Silvestre, J.-J. (1987). *Éducation et économie : éléments pour une approche sociétale*. Aix-en-Provence : LEST-CNRS, Mimeo.
- Tanguy, L. (dir.) (1986). *L'introuvable relation formation-emploi*. Paris : La Documentation française.
- Tanguy, L. (2002). La mise en équivalence de la formation avec l'emploi dans les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans (1962-1970). *Revue française de sociologie*, 43 (42), 685-709.
- Trottier, C. (2000). Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes. *Lien social et Politiques*, 43, 93-101.
- Trottier, C., Laforce, L. et Cloutier, R. (1999). Les représentations de l'insertion professionnelle chez les diplômés de l'université. In Charlot, B. et Glasman, D. (dir.), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* (p. 310-341). Paris : Presses universitaires de France.
- Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte en Europe : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris : Presses universitaires de France. Collection « Le lien social ».
- Verdier, E. (1995). Politiques de formation des jeunes et marché du travail, la France des années 80. *Formation Emploi*, 50, 19-40.
- Verdier, E. (1996). L'insertion des jeunes « à la française » : vers un ajustement structurel ? *Travail et Emploi*, 69, 37-54.
- Vernières, M. (1997). *L'insertion professionnelle. Analyses et Débats*. Paris : Economica.
- Vincens, J. (1997). L'insertion professionnelle des jeunes. À la recherche d'une définition conventionnelle. *Formation Emploi*, 60, 21-36.

Vultur, M. (2007). Les critères de sélection de la main-d'œuvre et le jugement sur les compétences des candidats à l'embauche au Canada : quelques éléments d'analyse. *Cahiers de recherche sur l'éducation et les savoirs*, 6, 235-254.

Vultur, M. (2016). Les stratégies professionnelles des jeunes Québécois, salariés d'agence de travail temporaire. In Meilland, C. et Sarfati, F. (dir.), *Accompagner vers l'emploi. Quand les dispositifs se mettent en action* (p. 225-238). Paris : Éditions Peter Lang.

Vultur, M. et Bernier, J. (2014). *Les agences de travail temporaire : leur rôle et leur fonctionnement comme intermédiaires du marché du travail*. Québec : Presses de l'Université Laval. Collection « Sociologie contemporaine ».

Vultur, M. et Trottier, C. (2010). Les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes Québécois diplômés de l'école secondaire. In Papinot, C. et Vultur, M. (dir.), *Les jeunesses au travail. Regards croisés France-Québec* (p. 257-280). Québec : Presses de l'Université Laval. Collection « Regards sur la jeunesse du monde ».

Walther, A. (2006). Regimes of youth transitions. Choice, flexibility and security in young people's experiences across different European contexts. *Young*, 14 (2), 119-139.